

QUESTION 3 : Vers quel type d'égalité l'Ecole doit-elle tendre ?

Discussion sur le constat :

Le groupe de travail a traité de cette question et l'a souvent rapprochée de la question N°13 traitant des élèves en grande difficulté. Le débat a comporté cinq parties.

1. Les difficultés des élèves et la notion d'égalité.

Il apparaît comme indispensable de cerner les difficultés d'un élève dès que possible, de diagnostiquer au plus tôt la dyslexie, par exemple. Il faut pouvoir repérer ces difficultés et informer les parents. On note au collège le rôle important du professeur principal. Mais souvent le professeur agit dans le flou, comme il peut, au feeling et dans la solitude. Les professeurs sont démunis. Quand la famille est attentive et avertie c'est plus facile, mais quand il y a des problèmes sociaux, quand la famille ne suit pas, quoi faire ?

La question de la difficulté scolaire renvoie donc à celle de l'égalité.

2. L'école et les difficultés des élèves.

Comment régler tous les problèmes dans l'école ? C'est impossible. L'école est insuffisante voire impuissante à assurer l'égalité alors que l'inégalité s'accroît à l'extérieur de l'école. Cependant 15% des élèves sortent de leur milieu social grâce à l'école.

Plus le temps passe, plus les professeurs doivent affronter les difficultés sociales des élèves.

Il y a des spécialistes qui aident (assistantes sociales, COP...) mais pas en nombre suffisant. Il faudrait des réunions pluricatégorielles, des experts autour des professeurs. Or il y a paradoxalement une précarisation des métiers périphériques. Va-t-on accepter de dépenser plus pour cela ? On a supprimé les aides - éducateurs, on a supprimé des moyens. D'où le malaise des enseignants qui rappellent que c'est la raison des grèves de l'an dernier. On remarque que les RASED existent dans le primaire mais qu'à cause du manque de postes, dans le Puy de Dôme, de fait, ils ne fonctionnent pas.

Mais, pour cette question de l'école et des difficultés des élèves, est-ce seulement une question de moyens ?

3. Les nouvelles compétences utiles pour les enseignants.

Depuis quelques années on demande aux enseignants des compétences nouvelles pour lesquelles ils ne se sentent pas formés, particulièrement dans le domaine social. Cela peut même aller jusqu'à remplacer les parents dans certaines de leurs fonctions d'éducation : certains parents en difficulté attendent de l'école une socialisation de leurs enfants.

Les professeurs se sentent mal. Est-ce que c'est leur rôle ? Et, si oui, quand ? Comment ?

Le professeur se sent responsable par rapport à ses élèves. On rappelle qu'un enfant sur dix connaît une violence qui le perturbe. Jusqu'où peut aller la responsabilité du professeur ?

Il faudrait redéfinir partiellement le service des enseignants. Il est proposé de consacrer 16 h devant les élèves et 4 h en concertation et formation.

4. Le recensement de ce qui existe au collège pour faire face aux difficultés scolaires des élèves et favoriser l'équité.

- Des heures d'accompagnement au travail en 6^{ème} et des heures de vie de classe dans toutes les classes. On souligne des problèmes d'hétérogénéité des élèves dans l'organisation du travail, la méthodologie à acquérir. Il y a une difficulté à gérer toutes les disciplines dans les heures d'accompagnement à cause du trop grand nombre d'élèves (21 dans le groupe).
- Des demi classes en technologie une fois par quinzaine. Certains professeurs prennent sur leur temps libre pour des aides particulières : se pose alors le problème du bénévolat.
- Il y a dans ce collège en ZEP des moyens supplémentaires mais dans des cadres précis.
- Le français langue seconde (FLS) en 6^{ème} et en 5^{ème}.
- La classe de 6^{ème} 3 avec des élèves en grande difficulté.

- Cependant, il n'y a plus rien en 4^{ème} et en 3^{ème} pour le FLS et l'alphabétisation. La disparition des aides -éducateurs a amené la disparition des clubs SOS - matières.
- Des parents interrogent sur la question des rattrapages après une absence. Il est répondu que chaque professeur s'en occupe.
- Il existe aussi les études hors temps scolaire dans les communes. Cependant les parents refusent parfois d'y envoyer leurs enfants car ils estiment qu'ils travaillent déjà assez. On pense que ces structures, quelquefois critiquées, ont de la valeur et sont insuffisamment utilisées.
- L'importance des Clubs (pour le théâtre, l'informatique) est soulignée. On précise que ces activités ont une dimension psychologique très positive.
- Les professeurs font aussi, dans leur pratique quotidienne, beaucoup de choses qui ne sont pas notées dans les structures.

5. La question de l'égalité vue au collège.

La population scolaire de cet établissement comporte des communautés très différentes. Ces différentes identités culturelles constituent à la fois une richesse et une difficulté.

Le fossé est de plus en plus grand entre les élèves. Cela s'accroît depuis une dizaine d'années.

On constate de plus en plus une disparité à l'intérieur même des communautés culturelles.

L'école ne se propose pas un nivellement, une unification des cultures. Le propre de l'école c'est la disparité. Cependant elle est ici à la fois enrichissante et bien souvent ingérable.

Pour faire face à cette réalité le collège développe beaucoup la diversification culturelle et mène des actions que tous les participants au débat jugent très intéressantes. On note beaucoup de sorties, au cinéma, à la piscine, des défis lecture,... On ferait plus avec plus de moyens...

QUESTION 3 : Vers quel type d'égalité l'Ecole doit-elle tendre ? PROPOSITIONS

L'instauration de l'égalité à l'école se heurte à un paradoxe : comment gérer, en particulier dans ce collège, la grande disparité des élèves et donner à chacun ce auquel il a droit ?

C'est pourquoi la question de l'égalité est inséparable d'un principe éthique d'équité : aucun élève ne devrait être sacrifié.

Il faut permettre aux enseignants de pouvoir repérer chez les élèves les difficultés graves qui constituent des obstacles à l'apprentissage.

- Modifier la législation : il n'est pas possible, dans le cadre de la loi, de faire intervenir librement un orthophoniste au collège. Or l'intervention de ce spécialiste est indispensable. Est-ce possible de changer la loi afin que le spécialiste puisse intervenir légalement dans l'établissement ? Il serait même souhaitable qu'un poste d'orthophoniste soit créé au sein même du système scolaire, ; et qui permette un repérage précoce (dès l'école primaire)

- Permettre un suivi des élèves de l'école primaire au lycée, et pour cela favoriser l'intervention fréquente d'un psychologue scolaire.

- Restaurer la formation

Pour faire face à toutes les tâches qui leur sont demandées, les enseignants ont absolument besoin d'une formation (initiale et continue), d'informations ponctuelles relatives aux difficultés cognitives, sociales et psychologiques qu'ils ont à gérer.

Il faut restaurer la liberté de la formation, sur le temps de travail (même si certains enseignants consentent à donner de leur temps libre). La formation ne doit pas constituer un surcroît de tâches.

- L'accompagnement des enseignants :

Face à certaines difficultés, face à certaines souffrances (qu'il n'est pas toujours facile de repérer) les enseignants ne savent pas toujours quelles réponses apporter. C'est pourquoi ils doivent pouvoir s'appuyer sur des experts dont l'éclairage permet de construire des solutions d'aide appropriées.

- Le dispositif d'accompagnement d'équipes dont beaucoup d'établissements ont bénéficié dans le passé mériterait d'être maintenu.

Vers un nouveau statut de l'enseignant : la question du temps :

Les enseignants sont conscients que les nouvelles tâches qu'ils doivent gérer exigent une nouvelle définition de leur métier. Les tâches d'éducation ne sont jamais quantifiables ; cependant, l'institution devrait prendre en compte tout ce « travail invisible » qui est accompli autour de la transmission des savoirs (qui demeure la tâche essentielle de l'enseignant).

Le public scolaire du collège est un public difficile. Sa gestion exige un travail d'équipe permanent qui doit être facilité. La concertation, la mise en œuvre de projets doivent être inscrits dans le statut de l'enseignant. Une réorganisation de travail devrait également permettre à chaque enseignant de rencontrer davantage d'élèves. Il convient aussi de donner une place importante aux actions culturelles, de favoriser l'ouverture de l'école pour enrichir l'expérience des enfants. Un temps doit être accordé à tout projet culturel, aux sorties en particulier qui mettent les élèves au cours d'expériences vécues, au contact d'informations concrètes qui vont enrichir les savoirs dispensés par l'école.

L'officialisation de toutes les tâches d'enseignement contribueraient à revaloriser les enseignants. Cependant il ne faudrait pas tomber dans la dérive de « la rentabilité et la définition d'un nouveau statut ne doit pas entraîner des tâches nouvelles.

La question éthiques :

Le problème de l'égalité à l'école est assorti de la question de l'adaptation. Les situations scolaires, étroitement tributaires des situations sociales, sont différentes. Les problèmes posés par les élèves sont différents selon les niveaux, selon l'âge, selon les disciplines. Sous couvert d'égalité, il n'est peut être pas efficace de mettre toutes les situations sur le même plan.

Pour toutes ces raisons, la question de l'égalité, comme beaucoup d'autres questions, demeure inséparable de la question des moyens qu'on consentira à accorder à l'école pour lui permettre d'accomplir les missions qui lui sont confiées.

QUESTION 13 : Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Discussion sur le constat :

Le premier point du débat porte sur le redoublement qui ne permet pas de lutter contre l'échec scolaire. Les enseignants font remarquer qu'actuellement on ne redouble plus dans le primaire avec pour conséquence l'arrivée, au collège, d'élèves qui ne savent plus rien, ce qui aggrave la situation. Le groupe s'interroge sur : « Est-ce que le redoublement peut être fructueux ? » Plusieurs points apparaissent. En ce qui concerne la lecture, il s'agit d'agir le plus tôt possible – souvent on dépiste trop tard la dyslexie-, et un redoublement sans prise en charge orthophonique ne sert à rien. On constate une dégradation depuis vingt ans dans ce domaine. De manière générale, on insiste sur le fait qu'il est indispensable de dépister très tôt les causes des difficultés des élèves, dans le primaire si possible. Autre point important : on ne doit pas faire du redoublement une punition, donc il est important de le positiver, en relation avec les parents. Pour certains élèves le sens du redoublement se pose : que faire pour ceux qui ne veulent rien faire ? Enfin, on précise que refaire la même chose en redoublant n'est pas efficace. Il est signalé que dans d'autres pays, en Europe, il n'y a pas de redoublements. Le groupe revient avec insistance sur la lecture, base de tout, pour laquelle, à son sens, tout se joue au CP. Dans la plupart des cas on trouve à la base un problème social. Les moyens manquent : il faut d'autres professionnels pour agir (psychologue scolaire, rééducateur...). L'évaluation des RASED dans le document du Ministère est critiquée : On ne peut pas évaluer l'action des RASED dans le Puy de

Dôme puisque les postes ne sont pas pourvus ! Au collège, le redoublement se pose pour certains élèves. Comment lui donner du sens ? Certains redoublements portent leurs fruits, si on se donne les moyens, s'il y a un projet de l'élève et cela peut aussi mener vers une réorientation intelligente. C'est souvent un pari car l'élève peut évoluer. Cependant, si un élève se motive mais n'a pas les compétences suffisantes en lecture, cela ne suffira pas. L'apprentissage de la lecture est un prérequis. Il faut trouver des solutions pour éviter le redoublement. Par ailleurs, il est moralement gênant pour les personnels de laisser un élève partir du collège sans rien. L'expérience montre alors qu'il peut être un délinquant potentiel.

Dans un second point le groupe tente de faire un bilan sur ce qui se fait au collège dans le domaine de la langue française. Ceux qui, l'an dernier, étaient en 6^{ème} avec aide (alphabétisation) réussissent en 5^{ème} cette année. Par contre, des élèves de FLS (Français langue seconde) en fin de 5^{ème} n'ont pas réussi ; ils coulent en 4^{ème}. Plus on attend, moins c'est efficace et certains élèves sont dégoûtés du collège. Des enseignants remarquent que les élèves issus du FLS sont très vite perdus dans les autres disciplines, par exemple en Anglais. Par contre, si un élève en grande difficulté réussit dans une matière, cette réussite rejaillit ailleurs. Au collège, pour les élèves de la 6^{ème}3, tous FLS ou alphabétisation, il y a des cas positifs. Ils ont une vision plus positive de l'école et d'eux-mêmes. La question de l'avenir de ces élèves se pose. Le souci des enseignants, c'est le programme. Si, au bout d'un an, ces élèves retrouvent une classe normale, ils risquent d'être perdus car, ou bien le programme a été fait mais de façon moins approfondie, ou bien on en a fait environ la moitié. Cela remet en cause le collège unique. Le groupe remarque que, par exemple dans l'Académie de Rennes, il y a au collège beaucoup de sorties anticipées et un meilleur taux de réussite, et l'on souligne que plus on « traîne » longtemps les élèves au collège, moins ils réussissent. Les parents rappellent l'époque des petits stages en entreprises qui permettaient à certains d'avoir une autre vision de l'avenir. Ils insistent sur l'importance, avant l'orientation, de faire découvrir aux enfants d'autres choses et abordent la question de l'alternance. L'important est alors d'orienter ces élèves vers des filières adaptées, choisies positivement, car on ne peut orienter « contre ». Faut-il traiter cette question à l'intérieur du collège (en quelque sorte, un retour aux 4T et 3T) ou à l'extérieur dans les lycées professionnels ? Les avis sont partagés. On s'accorde sur le fait que la voie professionnelle est dévalorisée (souvent par les enseignants) et sur l'idée que, quand un élève a un désir, un choix, il faut le pousser dans une voie d'excellence. Au LP, les professeurs sont plus pragmatiques et, quand les élèves ont trouvé le métier qui les intéresse, ça marche.

Le troisième point porte sur la nécessité de la formation pour les enseignants. Il n'y a pas de lien entre l'Education Nationale et les autres intervenants indispensables qui lui sont extérieurs (ex : institutrice – orthophoniste).

Le débat se termine en faisant le point sur le nombre d'élèves en grande difficulté dans le collège, à savoir 3 à 5 élèves par classe dans 19 classes. L'établissement reçoit des élèves refusés en SEGPA dans d'autres établissements pour des questions de niveau, et qui sont répartis dans les classes.

Perspectives et propositions.

1. A propos du redoublement, le groupe souhaite que cela se passe surtout dans le primaire. Pour le réduire, voire l'éviter au collège, les propositions sont :
 - Rétablir à la fin de l'enseignement primaire une sorte de « Diplôme de fin d'études » (le nom est à inventer) qui serait nécessaire pour passer en 6^{ème}. Ce serait une évaluation de la lecture (compréhension) et des maths (bases du calcul). Une certaine maîtrise du langage est indispensable, en particulier pour comprendre le sens des questions.
 - Créer une « sixième en 2 ans » pour les élèves en difficulté. Il serait alors nécessaire d'analyser les difficultés dès le primaire avec des outils communs à toutes les classes. Les deux ans se feraient au collège avec les mêmes professeurs volontaires. Après ces deux ans, les élèves reprendraient le cours normal des études. Les relations avec le primaire sont donc à développer en amont. Les bilans existants ne suffisent pas.
 - Valoriser le redoublement. Bannir le redoublement punition. Une réflexion collective avec enseignants et parents pourrait permettre de susciter la motivation. Il est proposé de mettre en place une procédure d'accueil dans la nouvelle classe pour le redoublant,

accueil discret et respectueux de l'élève, positif pour l'année à venir, comportant un entretien avec l'élève et ses parents. L'idée d'un tutorat des redoublants est envisagée.

- Avoir des heures pour s'occuper des élèves en difficulté. On regrette la suppression des emplois - jeunes qui ont fait du bon travail dans ce domaine. On peut envisager un tutorat adulte - élève en laissant le plus possible le choix du tuteur à l'élève. Pourquoi ne pas créer des cellules de veille pour repérer les élèves en difficulté, comme il en existe dans certains collèges ? Bien entendu, pour trouver les heures nécessaires à ce travail, le groupe insiste sur le fait qu'il ne faut pas supprimer des heures aux autres élèves. Cette crainte revient comme une leçon du passé.

2. Le traitement des élèves en difficulté.

- Pour certains élèves en difficulté, il est proposé de créer des classes à aspect technologique dans le collège ou bien de les envoyer au LP. L'alternance, qui propose un enseignement plus équilibré entre pratique et théorie, est à promouvoir. Dans le groupe de travail, deux opinions persistent. Ceux qui sont favorables à une 4^{ème} T au collège pensent que si on valorise cette classe, si on évite d'en faire un ghetto, ce peut être positif, d'autant que le collège garderait ses élèves ; cela nécessiterait alors une structure à part dans le collège avec des enseignants volontaires. Les autres disent que les LP ont déjà les structures et les compétences adaptées. Les deux soulignent qu'en 4^{ème} T on peut faire jouer l'alternance au maximum. Il faudrait aménager des passerelles pour ramener ces élèves, s'ils le peuvent et le souhaitent, au niveau de l'enseignement général (voir les classes passerelles du LP au LEGT). Il faudrait aussi offrir à ces enfants la découverte de différents métiers.

3. Les liens entre l'Education Nationale et les autres intervenants. La formation.

Les propositions sont :

- Que des orthophonistes soient embauchés par l'Education Nationale (sur concours). On remarque qu'il n'y a pas de psychologues scolaires dans le second degré. Ces personnels auraient des missions dans les établissements, des moyens mis à disposition.
- Que les enseignants disposent d'outils pour lutter contre l'illettrisme. Ils pourraient être donnés et travaillés au cours de formations dans l'établissement, pour tous les professeurs. On insiste sur l'utilité de connaître un minimum de pratiques et d'outils d'évaluation utilisés par d'autres professions au service des élèves.
- Connaître les pratiques des autres enseignants et les outils communicables. Cela éviterait de réinventer ce qui se fait déjà. On propose d'utiliser l'outil informatique pour constituer des banques de données consultables :
 1. Une banque de pratiques (disciplinaire, méthodes pédagogiques,...)
 2. Une banque d'erreurs (les choses à ne pas faire).

QUESTION 21 : Faut-il redéfinir les métiers de l'Ecole ?

SYNTHESE DES DEBATS

Les professeurs expriment d'abord un certain nombre de réserves par rapport au débat lui-même : ils craignent une certaine « hypocrisie démocratique ». On affirme en effet que les participants ont toute liberté d'expression mais on constate que le débat est très cadré, et que certaines questions sont très orientées.

On convient également de limiter le débat au collège (même si on a le sentiment qu'un suivi est nécessaire, pour l'élève, entre les différents établissements d'enseignement).

Dans ce premier délai, les enseignements affirment qu'ils vont présenter un véritable cahier de doléances et entendent dénoncer un certain nombre de contradictions (voire d'incohérences) et de scandales.

La relation avec les parents :

Alors que ce débat est ouvert à tous et qu'il pourrait être une occasion de dialogue et de négociations, les professeurs déplorent la très faible participation des parents (pas de représentants de parents dans ce groupe).

Cependant, les parents sont d'une part très exigeants à l'égard de l'école, et d'autre part très critiques à l'égard des enseignants (souvent d'ailleurs par ignorance de leur métier, précisément). C'est ainsi que les professeurs ont parfois le sentiment qu'ils doivent se substituer aux parents (dans les domaines éducatifs) alors qu'ils ne s'en reconnaissent ni le droit, ni les capacités. Or certains parents vont jusqu'à attendre des enseignants une sévérité qu'ils ne sont plus capables d'assumer.

Les ambiguïtés du métier :

Alors qu'ils est souvent reproché aux enseignants de ne pas savoir s'adapter à l'évolution des publics scolaires, à la spécificité des élèves qui leur sont confiés, les professeurs affirment qu'ils cherchent sans arrêt à s'adapter ; ils considèrent cette adaptation comme nécessaire (elle s'effectue même naturellement). Mais les demandes et les besoins des élèves sont si multiples que les enseignants ne savent plus quel est l'objectif précis de leur métier. (« ils ne savent pas où ils vont »)

Ils reconnaissent que leur mission première est la transmission d'un savoir. Mais on ne peut transmettre le savoir comme on le faisait il y a 25 ans, et négliger les problèmes humains que posent (parfois tacitement) les élèves.

Ils sont donc amenés à exercer des tâches (d'assistance sociale par exemple) pour lesquelles ils n'ont jamais été formés et ne savent plus comment résoudre les dilemmes du métier : abandonner ces tâches à des experts (ils n'existent pas dans l'établissement) ; les exercer tant bien que mal avec les risques déontologiques que cela comporte ; les résoudre par la concertation, le travail d'équipe, le dialogue avec les partenaires disponibles : dans tous les cas, ces démarches peuvent entraîner une dispersion du métier, et entraînent un surcroît de tâches.

Les enseignants ne cachent pas leur amertume.

Les contradictions institutionnelles (pour ne pas dire « politiques ») :

A l'heure où la gestion des établissements scolaire est si complexe, quand de nouvelles expertises sont nécessaires, quand l'accompagnement scolaire devrait être renforcé, on assiste à des mesures d'appauvrissement dans tous les domaines de l'éducation nationale :

- appauvrissement en moyens financiers qui ont entraîné la mise en œuvre des horaires planchers dans toutes les disciplines.
- précarisation de tous les métiers périphériques de l'enseignement.
- désinvolture à l'égard de certaines catégories professionnelles (les contractuels en particulier)
- suppression des aides-éducateurs

L'archaïsme de statut :

Le statut de professeur est fondé sur des structures anciennes jamais remises en cause, et qui n'ont peut être plus aucune efficacité aujourd'hui. La distribution des horaires dans les disciplines et dans les classes ne permettent ni une transmission efficace des savoirs, ni cette relation à l'élève préconisée dans les situations difficiles. Un élève, et surtout un élève en difficulté, a besoin qu'on lui consacre du temps, il a besoin d'un environnement stable alors que l'organisation de l'enseignement l'expose plutôt à la dispersion.

Quant à l'enseignant lui-même, il souffre parfois, faute d'avoir été formé, d'une méconnaissance totale du système : certains jeunes collègues ne connaissaient pas le rôle du conseiller d'éducation. Le système souffre de cloisonnement alors que la coopération est indispensable.

La formation donnée aux enseignants s'est limitée, dans presque tous les cas, à une formation didactique qui ne leur suffit plus à exercer leur métier.

L'image en danger :

Paradoxalement alors que leurs changes se multiplient, que les exigences, ils augmentent se sentent complètement discrédités auprès des parents.

Le système menacé :

Des enseignants redoutent aussi toutes les pressions qui pèsent sur l'école – la menace du modèle – entreprise (rivalité entre les établissements), les privatisations déguisées, les mesures d'économie dont on justifie certaines réformes équivoques, comme le projet de rétablissement de la bivalence des professeurs – qui sont en contradiction même avec les principes de l'école de la République.

En guise de conclusion, et de perspectives...

Malgré ces constats parfois décourageants (témoignant d'une « désespérance tranquille », selon un observateur) les enseignants reconnaissent qu'ils connaissent, au collège de la Monnerie, une situation privilégiée ; et cela malgré la grande disparité des élèves, sociales et culturelles, la proportion importante d'ethnies différentes ; ils ne sont pas confrontés aux violences de tous ordres qui affectent d'autres établissements.

Les enseignants déclarent enfin qu'ils sont **sans illusions sur l'issue de ce débat.**

Propositions sur le métier

Un statut différent : un nouveau temps d'enseignement

Tous les enseignants sont d'accord pour proposer une nouvelle définition du métier d'enseignants, dans la transparence : « si je dois faire autre chose que des mathématiques, je veux qu'on me le dise, je veux être formé pour le faire, et je veux que ces tâches soient institutionnellement reconnues ».

Ces propos constituent en fait la première proposition :

Afin qu'ils puissent exercer convenablement leur métier, afin d'échapper au discrédit, les enseignants proposent que soient reconnues statutairement, institutionnellement (voire financièrement) toutes les tâches inséparables aujourd'hui de leur mission d'apprendre.

Ce qui ne va pas sans une redéfinition des disciplines elles-mêmes :

- de ce savoir minimum accessible à tous les élèves (mais selon des démarches différentes)

- de ce minimum culturel (les problèmes culturels étant aujourd'hui particulièrement brûlants) sans lequel on ne peut vivre. Dans cette perspective, les enseignants souhaitent pouvoir mettre en œuvre des démarches d'interdisciplinaire (comme les IDD) par exemple, dont la mise en œuvre a été souvent problématique)

- une formation aux nouveaux métiers

La mise en place d'une formation (initiale et continue) doit permettre aussi l'exercice de ce métier : il y a des champs de connaissances dont l'enseignant a aujourd'hui besoin (psychologue de l'enfant par exemple, formation à l'écoute, règles déontologiques (de confidentialité par exemple). Il n'est pas question de se soustraire à la diversité des tâches et des postures que le métier doit aujourd'hui intégrer, il s'agit d'être « armé » pour les accomplir sans « dégâts ».

Des experts relais

La multiplication des experts autour de l'équipe d'enseignants permettra aussi aux professeurs de s'appuyer sur des personnes relais pouvant résoudre des problèmes qui ne relèvent pas de l'expertise (ou du droit) de l'enseignant.

Attention ! dérives

Même s'ils mettent en lumière le surcroît de tâches auxquelles ils sont confrontés, ils ne sont pas prêts à accepter un alourdissement de leur service. Ils ont bien conscience qu'ils doivent consacrer plus de temps à leurs tâches – et ils le consacrent dans les faits – mais cette revendication ne doit pas

se retourner contre eux. Si un temps supplémentaire de présence aux collèges peut être envisagé, il n'est peut-être plus souhaitable de conserver 18 heures dans une discipline (au profit de cette discipline elle-même qu'on pourra enseigner plus efficacement, surtout si on a les vrais moyens de la différencier et de l'adapter aux élèves).

La reconnaissance institutionnelle des tâches d'enseignement constitue aussi un moyen de restaurer le crédit de l'enseignant dont le vrai travail demeure méconnu (se limitant dans les opinions aux seules dix-huit heures de cours et au privilège des vacances)

Accords et désaccords : la bivalence

Certains professeurs considèrent que la bivalence pourra permettre aux enseignants de consacrer plus de temps à un même groupe d'élèves.

Pour d'autres, elles constituent une malhonnêteté intellectuelle qui revient à brader certains savoirs.

En tout cas elle ne peut s'improviser et nécessitera une autre formation didactique.. Même si le collège n'exige pas une expertise de savoir de haut niveau, il n'est pas admissible de sacrifier la qualité d'une discipline – donc d'un apprentissage – en se contentant de compétences approximatives. Attention aux conceptions du type « quand on enseigne une langue on peut enseigner le français en 6^{ème}. »

Au terme de ce débat les enseignants estiment que les échanges ont été fructueux, et qu'ils ont pu se livrer à une analyse approfondie de leur métier (même si elle aboutit à de larges constats d'insuffisances).